



Signataires : Thomas Bruchez, Nicole Valiquier Grecuccio, Sylvain Thévoz, Leonard Ferati, Caroline Marti, Jacklean Kalibala, Xhevrie Osmani, Dilara Bayrak, Philippe de Rougemont, Cédric Jeanneret, Léo Peterschmitt, Lara Atassi, Sophie Demaurex, Diego Esteban, Jean-Charles Rielle, Caroline Renold

Date de dépôt : 28 mai 2024

Proposition de motion

Gaza : l'Université de Genève et les Hautes écoles spécialisées genevoises doivent agir activement pour le respect des droits humains et du droit international humanitaire !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les plus de 35 000 personnes tuées par l'armée israélienne dans la bande de Gaza, depuis les attaques terroristes du Hamas, ayant tué environ 1200 personnes en Israël le 7 octobre¹ ;
- la décision de la Cour internationale de justice du 26 janvier 2024 reconnaissant un risque plausible de génocide contre la population à Gaza et l'indication par la Cour de mesures conservatoires sur cette base² ;
- l'ordre de la Cour internationale de justice donné à Israël le 24 mai 2024 de cesser immédiatement son offensive à Rafah³ et la poursuite de celle-ci

¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, Hostilities in the Gaza Strip and Israel - Reported humanitarian impact, 24 May 2024 at 15:00, OCHA, <https://www.unocha.org/publications/report/occupied-palestinian-territory/hostilities-gaza-strip-and-israel-reported-humanitarian-impact-24-may-2024-1500>

² ONU Info, Plainte pour « génocide » à Gaza : la justice internationale rend un 1^{er} verdict, <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142642>

³ ONU Info, La CIJ ordonne à Israël d'arrêter « immédiatement » son offensive militaire à Rafah, <https://news.un.org/fr/story/2024/05/1145861>

- par Israël malgré cela⁴, avec en particulier l'attaque d'un camp de réfugiées et réfugiés le 26 mai qui a causé la mort d'au moins 45 personnes⁵ ;
- la requête du procureur de la Cour pénale internationale visant à la délivrance de mandats d'arrêt contre le premier ministre israélien Benyamin Netanyahu, son ministre de la Défense Yoav Gallant ainsi que trois hauts responsables du Hamas, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité⁶ ;
 - les rapports de l'ONG israélienne B'Tselem⁷ et des ONG internationales Human Rights Watch⁸ et Amnesty International⁹ mettant en évidence l'oppression systématique de la population palestinienne par l'État d'Israël, constitutive du crime d'apartheid ;
 - le rapport d'Occup'Unil'Pal publié le 14 mai 2024 démontrant les liens entre plusieurs universités israéliennes collaborant avec l'Université de Lausanne, le gouvernement israélien et l'armée israélienne ;
 - l'occupation pacifique du hall d'Uni Mail du 7 au 14 mai, de l'HEPIA le 14 mai et de la HEAD du 22 au 23 mai par des étudiantes et étudiants demandant une action de leurs institutions académiques face au génocide en cours à Gaza ;
 - la prise de position du rectorat de l'UNIGE du 20 mai 2024 « s'agissant de la guerre Israël – Hamas » ;
 - la nécessité que l'Université de Genève et les Hautes écoles spécialisées genevoises contribuent activement et sans discrimination au respect des droits humains et du droit international humanitaire,

⁴ Tribune de Genève, Gaza : Israël bombarde Rafah malgré l'ordre de la CIJ d'arrêter, <https://www.tdg.ch/gaza-israel-bombarde-rafah-malgre-lordre-de-la-cij-darreter-266885282297>

⁵ Le Temps, Attaque à Rafah : « Cette frappe a été dévastatrice. Les corps ont été déchiquetés », <https://www.letemps.ch/monde/attaque-a-rafah-cette-frappe-a-ete-devastatrice-les-corps-ont-ete-dechiquetes>

⁶ ONU Info, Le Procureur de la CPI réclame des mandats d'arrêt contre Netanyahu et des dirigeants du Hamas, <https://news.un.org/fr/story/2024/05/1145696>

⁷ https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_eng.pdf

⁸ A Threshold Crossed: Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution, <https://www.hrw.org/report/2021/04/27/threshold-crossed/israeli-authorities-and-crimes-apartheid-and-persecution>

⁹ L'apartheid israélien envers le peuple palestinien, <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2022/02/israels-system-of-apartheid/>

invite le Conseil d'Etat

- à prendre les mesures nécessaires et, le cas échéant, à proposer les modifications légales nécessaires afin que l'Université de Genève et les Hautes écoles spécialisées genevoises suspendent leurs collaborations avec les institutions académiques israéliennes qui n'ont pas exprimé un engagement clair en faveur de la paix et du respect du droit international humanitaire ;
- à prendre des mesures afin de mettre en place une politique de soutien à l'ensemble des étudiantes et étudiants et des chercheuses et chercheurs palestiniens (et non uniquement de Gaza) ainsi que des partenariats avec les institutions d'enseignement palestiniennes qui ont exprimé un engagement clair en faveur de la paix et du respect du droit international humanitaire, par le biais d'un renforcement et d'une extension des différents programmes dont fait mention le rectorat dans sa prise de position du 20 mai 2024.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 7 mai 2024, des étudiant·es ont occupé pacifiquement le hall d'Uni Mail pour exiger que l'Université de Genève agisse enfin face au génocide en cours à Gaza et plus généralement face à l'oppression systématique de la population palestinienne par l'Etat d'Israël. Le mouvement d'occupation, qui s'est organisé sous le nom de Coordination étudiante pour la Palestine (CEP UNIGE), a élaboré les six revendications suivantes à l'attention du rectorat :

1. Une prise de position claire et ferme contre la destruction des institutions éducatives à Gaza et la répression des enseignant·es, académicien·nes et étudiant·es palestinien·nes.
2. La transparence totale sur toute collaboration de l'UNIGE avec des institutions académiques israéliennes et toute participation financière dans le système colonial et d'apartheid israélien.
3. La suspension de toute collaboration avec des universités ou instituts de recherche israéliens ainsi que des activités de normalisation du gouvernement israélien.
4. Une politique proactive de soutien aux étudiant·es et chercheur·euses palestinien·nes, ainsi que des partenariats avec les institutions d'enseignement palestiniennes.
5. Un appel institutionnel à Swissuniversities pour qu'elle prenne position contre le génocide en cours à Gaza.
6. Une prise de position claire sur le génocide perpétré par Israël à Gaza et un appel à un cessez-le-feu immédiat, dénonçant le colonialisme d'occupation et le régime d'apartheid israélien.

Malheureusement, le rectorat a non seulement systématiquement refusé de négocier avec la CEP, mais a déposé une plainte pour violation de domicile lundi 13 mai, ce qui a entraîné une intervention policière le lendemain matin à 5h du matin afin d'évacuer les lieux. Une occupation a également eu lieu à l'HEPIA le mardi 14 mai et a été évacuée par la police le jour même ainsi qu'à la HEAD du 22 au 23 mai. Nous déplorons l'absence de volonté de négociation face à ces revendications légitimes et dénonçons le recours à la force publique pour mettre fin à des mobilisations pacifiques garanties par la liberté d'expression et de réunion.

Le 20 mai, en réponse au mouvement d'occupation, le rectorat a publié une prise de position au sujet de la « position de l'Université de Genève

s'agissant de la guerre Israël – Hamas ». Cette prise de position comporte les six points suivants :

1. L'Université de Genève exprime sa solidarité envers la communauté universitaire de Gaza, les victimes civiles du conflit ainsi que les otages et leurs proches, condamne la destruction des infrastructures scolaires et universitaires et s'inquiète des conséquences de la guerre sur l'éducation et la recherche.
2. L'Université de Genève appelle toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits humains internationaux.
3. L'Université de Genève s'engage à garantir la transparence des accords de collaboration et des partenariats conclus avec les universités étrangères et à renforcer les contrôles éthiques et déontologiques y relatifs.
4. L'Université de Genève s'engage à renforcer et à étendre les programmes disponibles (Horizon Académique, InZone, Gaza Health Initiative, Scholars at Risk, Programme Peace) en faveur des étudiant·es ainsi que des chercheur·euses des universités de Gaza, obligé·es d'interrompre leurs activités académiques.
5. L'Université de Genève s'est engagée sur la voie d'une réflexion sur le rôle des universités dans le débat public notamment en cas de conflits armés et souhaite la promouvoir au sein de Swissuniversities et de la League of European Research Universities (LERU).
6. L'Université de Genève soutient les appels des organisations internationales humanitaires tendant à la libération des otages et à un cessez-le-feu afin d'éviter une catastrophe humanitaire.

Nous regrettons le cadrage choisi par le rectorat et l'absence de mention du génocide en cours. A nos yeux, la non-prise en compte de la troisième revendication de la CEP ainsi que la prise en compte seulement partielle de la quatrième revendication sont particulièrement problématiques, étant donné le caractère fondamental de ces deux revendications. En effet, comme le montre le rapport publié par le mouvement d'occupation de l'Université de Lausanne (Occupy'Unil'Pal) et de nombreuses autres recherches telles que celles de l'anthropologue israélienne Maya Wind¹⁰, les universités israéliennes collaborent de manière étroite avec le gouvernement et l'armée israélienne. Dans ces conditions, garantir la transparence des collaborations académiques est insuffisant. Seul un boycott académique permettra de faire en sorte que l'UNIGE agisse réellement en faveur de la paix, des droits humains et du

¹⁰ Israel's Universities Are a Key Part of Its Apartheid Regime, <https://jacobin.com/2024/02/israel-universities-palestine-apartheid-academia>

droit international. Or, promettre un « renforcement des contrôles éthiques et déontologiques » est bien trop vague pour assurer que les collaborations avec les institutions académiques israéliennes complices du génocide en cours soient effectivement suspendues.

Au niveau des critères permettant de déterminer sur quelles institutions académiques le boycott doit porter, nous proposons de suivre la procédure adoptée par la Conférence des recteurs des universités d'Espagne, qui regroupe les directions de 50 universités publiques et de 26 universités privées. Ainsi, cette conférence propose de rompre les accords de collaboration avec les universités et centres de recherche israéliens qui n'ont pas exprimé un engagement clair en faveur de la paix et d'un respect du droit international humanitaire¹¹. Si un tel engagement n'a pas été pris – ce qui est actuellement le cas pour l'ensemble des institutions académiques israéliennes –, l'Université de Genève et les Hautes écoles spécialisées genevoises devront suspendre leur collaboration avec ces institutions aussi longtemps que cette condition n'est pas remplie.

Enfin, pour ce qui est du soutien aux étudiant·es et chercheur·euses palestinien·nes, nous saluons la décision du rectorat de renforcer et d'étendre une série de programmes en faveur des étudiant·es ainsi que des chercheur·euses des universités de Gaza – où, rappelons-le, l'ensemble des universités ont été détruites. Toutefois, ce n'est pas suffisant : l'ensemble de la population palestinienne subit une oppression systématique de la part de l'Etat d'Israël. C'est pourquoi nous demandons que ces programmes soient étendus à l'ensemble des étudiant·es et chercheur·euses palestinien·nes.

Nous vous prions de faire bon accueil à cette proposition de motion.

¹¹ CRUE statement on the violent situation in Gaza, <https://www.crue.org/en/2024/05/crue-statement-on-the-violent-situation-in-gaza/>